



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'ACCISE SUR LES
PRODUITS PÉTROLIERS DES EXPLOITANTS DE TAXIS
ET TRANSPORTEURS ROUTIERS N'AYANT PAS
D'OBLIGATION DE DÉCLARATION DE LA TVA EN
FRANCE**

DEMARCHÉ
N°106 638

NOTICE

POUR REMPLIR LA DÉMARCHE DE REMBOURSEMENT D'ACCISE SUR LES PRODUITS PÉTROLIERS

Cette notice ne se substitue pas à la législation en vigueur.

La présente démarche s'adresse aux entreprises n'ayant pas d'obligation de déclaration de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en France et bénéficiant en tant que consommateur des tarifs réduits d'accise sur les gazoles ou les essences pour les besoins des activités de transport collectif routier de personnes, de transport de personnes par taxi et de transport routier de marchandises prévus respectivement aux articles [L. 312-51](#), [L. 312-52](#) et [L. 312-53](#) du code des impositions sur les biens et services (CIBS).

Ces entreprises sont visées à la sous-section 4 (articles 37-28 à 37-31) du [décret n°2021-1914 du 30 décembre 2021](#)¹.

Pour demander le remboursement de l'accise, ces entreprises doivent compléter un formulaire (appelé « Démarche ») disponible sur la plateforme « [demarche.numerique.gouv.fr](#) ». La démarche dédiée aux remboursements d'accise est accessible à partir d'un lien diffusé sur la [page dédiée du site impots.gouv.fr](#) (la version anglaise de la page est disponible au [lien suivant](#)) :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/remboursement-accise-produits-petroliers-societes-etrangeres>

La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) reste compétente pour les remboursements relatifs aux consommations réalisées jusqu'au 31 décembre 2024. La démarche permet uniquement de déposer auprès de la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) une demande de remboursement d'accise pour les consommations effectuées à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les demandes de remboursement peuvent être transmises jusqu'au 31 décembre de la deuxième année qui suit la consommation des produits concernés.

L'ACCÈS À LA DÉMARCHE

Les étapes sont les suivantes :

1. Vous devez vous rendre sur la démarche n°[106 638](#), accessible sur la plateforme « [demarche.numerique.gouv.fr](#) ».
2. Avant d'accéder à la démarche, vous devez renseigner votre identité. Il s'agit de l'identification du compte avec lequel vous souhaitez déposer une demande. Nous vous conseillons de cocher « Pour vous », y compris si vous êtes mandataire (l'identification du mandataire vous sera demandée ultérieurement) :

The screenshot shows a user interface for identifying the applicant. It includes fields for gender (radio buttons for 'Pour vous' and 'Pour un bénéficiaire'), a section for 'Votre identité' with dropdown menus for civility ('Madame' or 'Monsieur') and name ('Prénom' and 'Nom'), and a field for 'Camille MARTIN'.

¹ Section créée par le [décret n° 2025-255 du 19 mars 2025](#) relatif aux modalités de remboursement partiel d'accise sur les gazoles et les essences résultant des tarifs réduits prévus aux articles L. 312-51, L. 312-52 et L. 312-53 du CIBS.

LE CHOIX DU TYPE DE DÉPÔT

Pour le dépôt d'une demande de remboursement d'accise sur les produits pétroliers, plusieurs types de dépôt sont proposés :

- Vous voulez déposer une demande unique
- Vous voulez déposer une demande unique à partir d'un fichier conditionné
- Vous êtes mandataire et vous voulez déposer plusieurs demandes à partir d'un fichier conditionné
- Vous êtes mandataire et vous voulez déposer plusieurs demandes à partir d'un fichier XML

1. « Vous voulez déposer une demande unique » :

Ce type de dépôt repose sur une web-saisie des données relatives à une seule demande. Il est conçu pour le dépôt d'une demande comprenant un parc de véhicules restreint. Il est ouvert aux bénéficiaires du remboursement ainsi qu'aux mandataires agissant pour le compte de leur client. Les pièces justificatives doivent être transmises en ligne à l'appui de la demande.

2. « Vous voulez déposer une demande unique à partir d'un fichier conditionné » :

Ce type de dépôt consiste en la transmission d'un fichier de type tableau.xlsx portant sur une seule demande. Il est conçu pour le dépôt d'une demande comprenant un parc de véhicules important. Il est ouvert aux bénéficiaires du remboursement ainsi qu'aux mandataires agissant pour le compte de leur client. Les pièces justificatives doivent être transmises en ligne à l'appui de la demande.

3. « Vous êtes mandataire et vous voulez déposer plusieurs demandes à partir d'un fichier conditionné » :

Ce type de dépôt consiste en la transmission de plusieurs fichiers de type tableau.xlsx. Le dépôt d'un fichier tableau sera demandé pour chacun des clients. Ce type de dépôt est ouvert uniquement aux mandataires.
⚠ Les pièces justificatives doivent être transmises au moyen de la plateforme ESCALE.

4. « Vous êtes mandataire et vous voulez déposer plusieurs demandes à partir d'un fichier XML » :

Ce type de dépôt consiste en la transmission d'un fichier XML portant sur plusieurs demandes.
⚠ Les pièces justificatives doivent être transmises au moyen de la plateforme ESCALE.

DONNÉES À TRANSMETTRE À TITRE OBLIGATOIRE

Vous trouverez, dans la rubrique « Documentation utile » de la [page dédiée du site impots.gouv.fr](#), un tableau récapitulatif des données devant être transmises à titre obligatoire dans le cadre de vos demandes. Celui-ci précise la donnée demandée, les conditions dans lesquelles elle est obligatoire ainsi que le format attendu.

Vous trouverez ci-dessous quelques précisions :

- Les coordonnées du client bénéficiaire : si vous déposez un dossier en qualité de mandataire, vous devez indiquer obligatoirement l'adresse courriel (e-mail) de votre client (à l'inverse, son adresse et numéro de téléphone ne sont à renseigner que dans le cas où il s'agit de la première demande de votre client ou en cas de changement).
- Les coordonnées du mandataire : de la même manière que pour les clients, l'adresse, le numéro de téléphone du mandataire et la personne à contacter ne sont à renseigner qu'en cas de première demande ou de modification des coordonnées.
- Le numéro de TVA intracommunautaire du mandataire : si le mandataire possède un numéro de TVA intracommunautaire, celui-ci doit obligatoirement être renseigné au sein de la demande. Si toutefois, le mandataire n'en possède pas, il devra indiquer son numéro fiscal interne délivré par l'administration de son pays d'origine.
- Le numéro fiscal interne : si le mandataire ne dispose pas de numéro de TVA intracommunautaire, il doit renseigner le numéro fiscal interne qui a été transmis par l'administration fiscale de son pays d'origine. À titre de comparaison, ce numéro correspond au numéro SIREN, identifiant des entreprises françaises.
- Période concernée : les demandes de remboursement ne peuvent concerner qu'un trimestre civil ou une année civile. Ainsi, si vous souhaitez déposer des demandes au titre de plusieurs périodes, vous devez déposer une demande par période de remboursement. La DGFiP est compétente à compter de la période relative au 1^{er} trimestre 2025.
- Nombre total de litres éligibles à remboursement : le volume est à renseigner en litres, arrondi à l'entier inférieur.
- Volume consommé par les véhicules : le volume est à renseigner en litres, arrondi à l'entier inférieur.

- Montant du remboursement demandé : pour toutes les demandes, le montant demandé en remboursement doit être renseigné. Le montant doit être arrondi à l'euro le plus proche, le montant inférieur à 0,50 € est négligé et celui supérieur ou égal à 0,50 € est compté pour 1. Des simulateurs (ou « aides au calcul ») sont mis à disposition pour vous accompagner dans le calcul du montant éligible au remboursement. Le lien vers l'aide dédiée aux exploitants de taxis et transporteurs routiers est disponible à cette adresse :

<https://www.impots.gouv.fr/simulateurs-0>.

Pour accéder au simulateur :

1. Cliquez sur le lien :

2. Sélectionnez « oui » à la question « Souhaitez-vous calculer votre montant éligible à remboursement » et « non » à la question « Avez-vous une activité économique en France ? », renseignez les champs obligatoires puis cliquez sur « Valider »² :

Sélectionnez les critères :	
Souhaitez-vous calculer votre montant éligible à un remboursement ?	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Avez-vous une activité économique en France ?	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Numéro SIREN ou numéro de TVA intra-communautaire	
Dénomination sociale	
Début de la période concernée	
Fin de la période concernée	
Nombre total de véhicules exploités	
Option pour le tarif forfaitaire	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="button" value="Valider"/> <input type="button" value="Remise à zéro"/>	

2 La capture d'écran ci-dessous provient du simulateur dédié aux transporteurs routiers dans sa version en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

DÉPÔT À PARTIR D'UN FICHIER CONDITIONNÉ

Le dépôt réalisé à partir d'un fichier conditionné consiste en la complétude d'un tableur au format.xlsx. Afin que le fichier soit correctement complété, il est demandé de télécharger le fichier placé en tant que modèle directement dans la démarche, de le compléter et de le déposer à l'appui de votre demande :

Veuillez compléter et déposer le fichier ci-dessous / Please fill in and upload the file below *

You must fill in the file that can be downloaded below. The file's features are set out in the instructions.

[Télécharger le modèle](#)  Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

XLSX - 83,7 ko

Taille maximale autorisée : 200 Mo.

[Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné.

Les fonctionnalités du fichier sont les suivantes :

- **Choix de la langue** : le fichier est par défaut en langue française. Sa version en langue anglaise est accessible en sélectionnant « English » dans le champ « Sélection de la langue » :

Activité du bénéficiaire

Sélection de la langue

Type de consommateur *

French

English

- **Champs obligatoires** : les champs obligatoires sont désignés par le symbole « * ». Lorsque vous ouvrez le fichier et que l'ensemble des champs obligatoires ne sont pas renseignés, le message suivant s'affiche : «  Veuillez renseigner l'ensemble des champs obligatoires (*) ». Lorsque tous les champs obligatoires sont complétés, le message change et affiche : «  L'ensemble des champs obligatoires ont bien été saisis. Vous pouvez déposer le fichier sur la plateforme Demarches-simplifiees. ».
- **Alertes d'incohérence** :
 - en cas de différence entre le « Nombre total de litres éligibles à remboursement » et le « Volume consommé par les véhicules », une alerte s'affiche : «  Le nombre de litres déclaré n'est pas cohérent. Veuillez renseigner le détail par véhicule (à partir de F84). ».
 - En cas d'écart entre le « Nombre de véhicules » déclaré et le nombre de lignes complétées à partir de la ligne 84, l'alerte suivante s'affiche : «  Incohérence : le nombre de lignes saisies ne correspond pas au nombre de véhicules déclarés (F74). ».

L'exemple ci-dessous illustre une demande de remboursement comportant deux incohérences :

- le volume total renseigné est de 1 500 litres, mais seuls 800 litres ont été ventilés sur les véhicules ;
- deux véhicules sont déclarés, or une seule ligne est complétée dans le cadre « Détails des véhicules ».

Détails de la demande de remboursement

Année concernée *	2025
Période concernée *	Trimestre 1 / first quarter
Nombre de véhicules / autorisations de stationnement *	2
Nombre total de litres éligibles à remboursement *	1 500
Montant du remboursement demandé *	236 €

→ Cliquez ici pour accéder à l'aide au calcul

Détails des véhicules

Numéro d'immatriculation *	Numéro d'identification du véhicule (VIN) *	Volume consommé par les véhicules (en litres arrondi à l'entier inférieur) *
		800

 Le nombre de litres déclaré n'est pas cohérent. Veuillez renseigner le détail par véhicule (à partir de F84).

 Incohérence : le nombre de lignes saisies ne correspond pas au nombre de véhicules déclaré (F74).

- **Alerte de saisie** : afin que votre demande puisse être transmise au service instructeur, les données saisies doivent correspondre aux formats attendus. Pour vous aider, des alertes de saisie ont été ajoutées au sein du fichier.

Vous trouverez quelques exemples ci-dessous :

Activité du bénéficiaire

Français

TRM

Identification du bénéficiaire

Erreur de saisie / Invalid input

Veuillez sélectionner la qualité du bénéficiaire dans la liste déroulante.
Please select the beneficiary's status from the dropdown list.

Réessayer Annuler Aide

Cas de non utilisation de la liste déroulante
(cliquez sur « Annuler » pour continuer)

Identification du bénéficiaire

DK 12345678

Erreur de saisie / Invalid input

Numéro de TVA intracommunautaire invalide : uniquement des majuscules et chiffres, sans espaces ni caractères spéciaux.
Invalid VAT number : only uppercase letters and digits, no spaces or special characters.

Réessayer Annuler Aide

Cas d'ajout d'un espace dans le numéro de TVA intracommunautaire
(cliquez sur « Annuler » pour continuer)

Détails de la demande de remboursement

Année concernée * 2025

Période concernée * Trimestre 1 / first quarter

Nombre de véhicules / autorisations de stationnement * 2

Nombre total de litres éligibles à remboursement * 1 500

Montant du remboursement demandé * 236 €

Détails des véhicules

Numéro d'immatriculation *	Numéro d'identification du véhicule (VIN) *	Volume consommé par les véhicules (en litres arrondi à l'entier inférieur) *
ABC-123	Exemple	699,5
ABC-123	Exemple	800,5

→ Cliquez ici pour accéder à l'aide au calcul

⚠ Volume invalide : uniquement des entiers positifs sans texte ou caractères spéciaux.

⚠ La saisie du VIN est invalide : 17 caractères sans espaces ni caractères spéciaux.

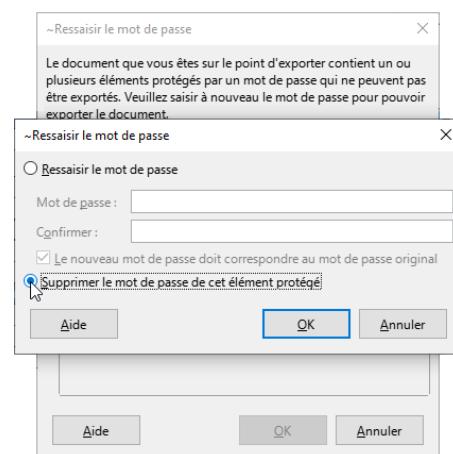
⚠ L'immatriculation est invalide : entre 4 et 12 caractères, uniquement des majuscules et chiffres, sans espaces ni caractères spéciaux.

Alertes en cas de présence d'un tiret (« - ») dans les numéros d'immatriculation, de VIN non conformes et de décimales dans le volume consommé par les véhicules.

Point d'attention en cas d'utilisation de LibreOffice :

Le fichier conditionné est optimisé pour Microsoft Excel, mais l'ouverture et la saisie sont possibles avec LibreOffice. Vous trouverez ci-dessous des indications en cas d'utilisation de LibreOffice :

- Collage de données : utilisez les options « Collage spécial » puis « Texte non formaté » afin d'éviter le verrouillage involontaire des cellules.
- Fenêtre de ressaissage du mot de passe : selon votre version de LibreOffice, une fenêtre peut apparaître vous demandant un mot de passe. Dans ce cas :
 - Cliquez sur « Ressaisir » ;
 - Puis sur « Supprimer le mot de passe de cet élément protégé » ;
 - Validez en cliquant deux fois sur « OK ».



DÉPÔT À PARTIR D'UN FICHIER XML

Le dépôt réalisé à partir d'un fichier XML consiste en la transmission d'un fichier structuré regroupant plusieurs demandes. Afin que ce fichier soit conforme, il est nécessaire de respecter le schéma XSD, qui définit la structure, les balises attendues et les règles de formatage du fichier XML.

Ce schéma XSD est disponible en téléchargeant le modèle directement depuis la démarche ou via le [lien suivant](#) :

Veuillez déposer un fichier XML respectant le XSD ci-dessous / Please upload an XML file that complies with the XSD below *

Le fichier XML contenant l'ensemble des demandes doit obligatoirement être conforme à la structure du XSD ci-dessous. Les pièces justificatives doivent être transmises via la plateforme Escale.

The XML file containing all the applications must comply with the XSD Schema below. The supporting documents must be sent using the Escale platform.

[Télécharger le modèle](#)  Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

XSD - 765 ko

Taille maximale autorisée : 200 Mo.

[Parcourir...](#) Aucun fichier sélectionné.

Pour rappel, les pièces justificatives doivent être transmises séparément sur la plateforme ESCALE.

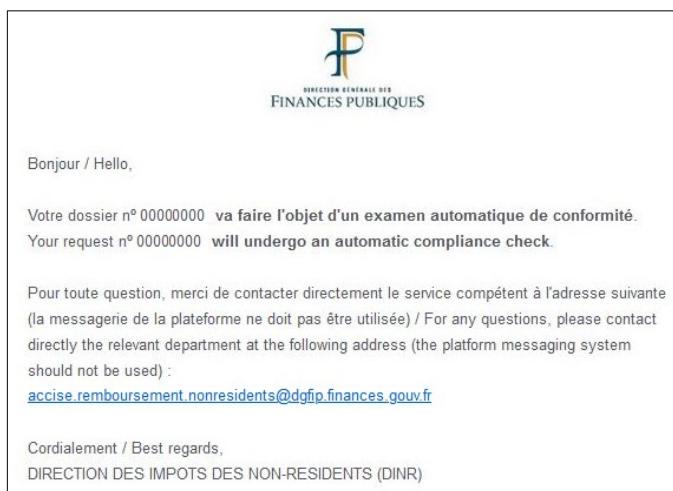
CIRCUIT DU DÉPÔT DES DOSSIERS

La plateforme « [demarche.numerique.gouv.fr](#) » vous permet de consulter l'état de votre dossier jusqu'à sa transmission au service instructeur (en cliquant sur l'onglet « Suivi de votre dossier ») :

Dès le dépôt de votre dossier, un accusé de réception est immédiatement envoyé à l'adresse e-mail associée à votre compte. Celui-ci confirme que votre dossier a bien été enregistré (**à cette étape, vous pouvez encore modifier votre dossier**) :



Votre dossier fait ensuite l'objet d'un premier traitement automatique visant à vérifier sa conformité avec les données attendues (**à cette étape, vous ne pouvez plus modifier votre dossier**) :



Si le traitement automatique de conformité ne détecte aucune anomalie, le dossier sera transmis au service de la Direction des Impôts des Non-Résidents (DINR) pour instruction. À ce stade, pour toute information relative au traitement de votre dossier, vous devrez contacter directement le service de la DINR :


DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Bonjour / Hello,

Votre dossier n° 00000000 a été transmis au service compétent pour instruction le 00/00/0000.
Your request n° 00000000 was forwarded to the relevant department for review on 00/00/0000.

Pour toute question, merci de contacter directement le service compétent à l'adresse suivante (la messagerie de la plateforme ne doit pas être utilisée) / For any questions, please contact directly the relevant department at the following address (the platform messaging system should not be used) :
accise_remboursement_nonresidents@dgfip.finances.gouv.fr

Cordialement / Best regards,
DIRECTION DES IMPÔTS DES NON-RESIDENTS (DINR)

À l'inverse, si le traitement automatique détecte des anomalies au sein des données transmises empêchant sa transmission (non-respect du schéma XML, absence de données obligatoires, etc), vous serez informé du motif du rejet. Vous devrez alors soumettre un nouveau dossier en conformité avec les données attendues :


DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Bonjour / Hello,

Votre dossier n° 00000000 a été rejeté le 00/00/0000.
Your request n° 00000000 was rejected le 00/00/0000.

Le motif de rejet est le suivant / The reason for rejection is as follows :
« *motif de rejet* ».

Pour toute question, merci de contacter directement le service compétent à l'adresse suivante (la messagerie de la plateforme ne doit pas être utilisée) / For any questions, please contact directly the relevant department at the following address (the platform messaging system should not be used) :
accise_remboursement_nonresidents@dgfip.finances.gouv.fr

Cordialement / Best regards,
DIRECTION DES IMPÔTS DES NON-RESIDENTS (DINR)

Les motifs de rejet de l'examen automatique de conformité sont les suivants :

- « Demande anticipée » : le dossier comporte une ou plusieurs demandes portant sur une période non encore ouverte au dépôt (exemple : dépôt le 1^{er} décembre 2025 d'une demande portant sur le 1^{er} trimestre 2026).
- « Demande antérieure à 2025 » : le dossier comporte une ou plusieurs demandes portant sur une période antérieure au 1^{er} trimestre 2025. Pour rappel, la DGDDI reste compétente pour le traitement des demandes portant sur des consommations antérieures au 1^{er} janvier 2025.
- « Format incorrect du n° TVA intracommunautaire du mandataire » :
« Format incorrect du n° TVA intracommunautaire du bénéficiaire » :
le dossier comporte une ou plusieurs demandes indiquant un numéro de TVA intracommunautaire dont la structure est incorrecte.
- « N° TVA intracommunautaire du mandataire non valide » :
« N° TVA intracommunautaire du bénéficiaire non valide » :
le dossier comporte une ou plusieurs demandes indiquant un numéro de TVA intracommunautaire non valide.

- « Numéro TVA intracommunautaire et numéro fiscal non renseignés » : le dossier comporte une ou plusieurs demandes sans numéro de TVA intracommunautaire³.
- « N° TVA intracommunautaire du bénéficiaire français » : le dossier comporte une ou plusieurs demandes au bénéfice d'un consommateur ayant l'obligation de déclarer la TVA en France. Les consommateurs français ou ayant l'obligation de déclarer la TVA en France, doivent se rapprocher de leur service des impôts des entreprises (SIE) géographiquement compétent en utilisant la messagerie de leur espace professionnel.
- « Mandataire inconnu » : le dossier déposé mentionne le numéro de TVA intracommunautaire⁴ d'un mandataire non connu des services de la DINR (au titre des remboursements d'accise ou de TVA). Dans ce cas, vous devez contacter la DINR directement par mail (accise.remboursement.nonresidents@dgfip.finances.gouv.fr) pour vous enregistrer en tant que mandataire (sans formalisme particulier).
- « Votre demande de type unique est incompatible avec la transmission de plusieurs fichiers conditionnés » : lorsque le type de dépôt « *Vous voulez déposer une demande unique à partir d'un fichier conditionné* » est sélectionné, un seul fichier peut être déposé (si vous souhaitez demander le remboursement de plusieurs périodes, vous devez déposer plusieurs demandes) :

Vous voulez déposer une demande unique

Vous voulez déposer une demande unique à partir d'un fichier conditionné

Vous êtes mandataire et vous voulez déposer plusieurs demandes à partir d'un fichier conditionné

Vous êtes mandataire et vous voulez déposer plusieurs demandes à partir d'un fichier XML

- « Votre demande comporte un fichier conditionné ne respectant pas le format préconisé par le modèle » : le dossier comporte un ou plusieurs fichiers conditionnés avec une extension différente de celle exigée par le modèle (.xlsx). Il est conseillé de télécharger le fichier directement sur la plateforme (en cliquant sur « *Télécharger le modèle* »), en sélectionnant un type de dépôt associé, de le compléter et de le déposer à l'aide du bouton « *Parcourir* » :

Veuillez compléter et déposer le fichier ci-dessous / Please fill in and upload the file below *

Vous devez obligatoirement compléter le fichier téléchargeable ci-dessous. Les fonctionnalités du fichier sont détaillées dans la notice.

You must fill in the file that can be downloaded below. The file's features are set out in the instructions.

[Télécharger le modèle](#) Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

XLSX – 83,7 ko

Taille maximale autorisée : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

- « Votre demande comporte un fichier conditionné ne renseignant pas l'ensemble des champs obligatoires » : le dossier comporte un ou plusieurs fichiers conditionnés partiellement complétés. Pour qu'un fichier conditionné puisse être recevable, il convient que tous les champs obligatoires soient complétés (ces champs sont identifiables par le symbole « * »). Lorsqu'un champ obligatoire n'a pas été complété, le message suivant s'affiche :

Activité du bénéficiaire

Cliquez ici pour accéder à la notice
⚠ Veuillez renseigner l'ensemble des champs obligatoires (*)

Sélection de la langue	Français
Type de consommateur *	

Lorsque tous les champs obligatoires sont complétés, le message suivant s'affiche :

Activité du bénéficiaire

Cliquez ici pour accéder à la notice
✓ Champs obligatoires renseignés. Vous pouvez déposer le fichier sur la plateforme Demarche-simplifiées.

Sélection de la langue	Français
Type de consommateur *	Transporteur routier de marchandises / Road freight transport

3 Ou bien numéro fiscal interne pour les mandataires ne possédant pas de numéro de TVA intracommunautaire.

4 Ou bien en l'absence de détention d'un numéro de TVA intracommunautaire, un numéro fiscal interne.

- « Votre demande comporte au moins un champ du fichier conditionné qui ne respecte pas le format préconisé » : le dossier comporte un ou plusieurs fichiers conditionnés mentionnant des données ne respectant pas le format préconisé (exemple : le numéro d'identification du véhicule (VIN) comprenant des espaces, lettres en minuscules ou un nombre de caractères supérieur ou inférieur à 17).
- « Votre demande comporte un ou plusieurs fichiers XML ne respectant pas le schéma préconisé » : le dossier comporte un ou plusieurs fichiers XML ne respectant pas le schéma XSD préconisé. Pour éviter toutes erreurs, il est conseillé de télécharger le fichier XSD directement sur la plateforme (en cliquant sur « *Télécharger le modèle I* ») :

TRANSMISSION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les modalités de transmission des pièces justificatives diffèrent en fonction du mode de dépôt sélectionné.

Lors d'un dépôt d'une demande unique (« *Vous voulez déposer une demande unique* » ou « *Vous voulez déposer une demande unique à partir d'un fichier conditionné* »), les pièces justificatives doivent être transmises directement sur la plateforme « demarche.numerique.gouv.fr » :

<p>Relevé d'identité bancaire (RIB) / Bank details statement</p> <p>En cas de première demande ou de changement, veuillez joindre le RIB à prendre en compte. For an initial application or a change, please upload the relevant RIB.</p> <p>Taille maximale autorisée : 200 Mo.</p>
<p>Factures d'acquisition de carburant en France métropolitaine / Invoices for purchases of fuel in mainland France *</p> <p>La transmission des factures est obligatoire. Invoices must be sent.</p> <p>Taille maximale autorisée : 200 Mo.</p>
<p>Contrats de location, de sous location et de crédit-bail / Rental, sub-rental and leasing agreements</p> <p>Si votre demande porte sur des véhicules exploités via des contrats, leur transmission est obligatoire. If your application concerns vehicles that are used under agreements, these agreements must be sent.</p> <p>Taille maximale autorisée : 200 Mo.</p>
<p>Certificats d'immatriculation des véhicules / Vehicle registration certificates</p> <p>Si votre demande porte sur des véhicules dont vous êtes le propriétaire, la transmission des certificats d'immatriculation est obligatoire. If your application concerns vehicles that you own, the registration certificates must be sent.</p> <p>Taille maximale autorisée : 200 Mo.</p>
<p>Copie du mandat / Copy of the mandate *</p> <p>Veuillez déposer ci-dessous une copie du mandat. Please upload a copy of the mandate below.</p> <p>Taille maximale autorisée : 200 Mo.</p>

Lors d'un dépôt de demandes multiples (« *Vous êtes mandataire et vous voulez déposer plusieurs demandes à partir d'un fichier conditionné* » ou « *Vous êtes mandataire et vous voulez déposer plusieurs demandes à partir d'un fichier XML* »), les pièces justificatives sont à transmettre sur la **plateforme ESCALE (un jeton vous sera adressé pour permettre ce dépôt)**.

DROIT À L'ERREUR

La Loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr rubrique « Droit à l'erreur ».